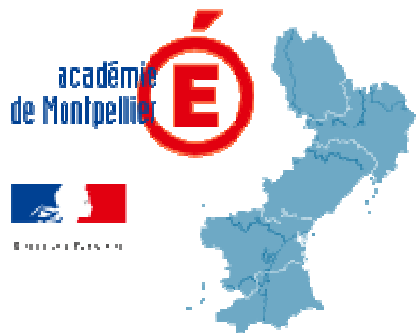




Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Référent Culture et Vie Lycéenne

Vers un nécessaire rapprochement.



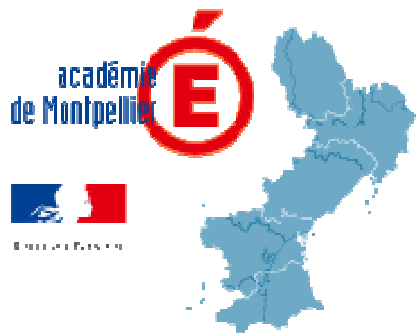
Référent Culture et Vie Lycéenne

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Le nouveau lycée



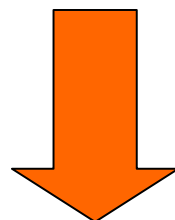
- L'autonomie et la responsabilité de l'élève sont au cœur des préoccupations et des objectifs annoncés dans cette réforme.
- L'accès à la culture doit être favorisé.



Référent Culture et Vie Lycéenne

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Le nouveau lycée



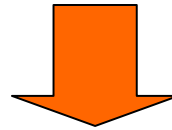
C'est l'occasion de considérer les lycéens non seulement comme un public, mais aussi, **grâce à leurs instances, comme des PARTENAIRES**.



Référent Culture et Vie Lycéenne

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Comment ?



- En s'appuyant sur les nouveaux textes qui organisent la vie lycéenne.



Référent Culture et Vie Lycéenne

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]



Circulaire n°2010-129 du 24 août 2010
"Responsabilité et engagement des lycéens"

Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010
« Composition et fonctionnement des instances
de la Vie Lycéenne »

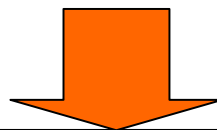


Des éléments nouveaux pour développer la Vie Lycéenne

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010

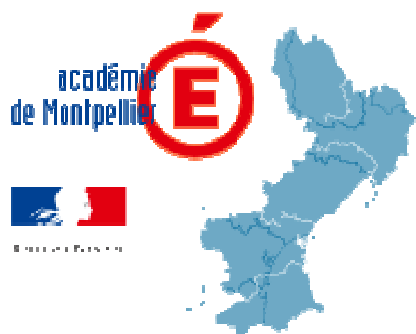
« Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »



Des élections plus simples, des CVL renforcés:

- **Les 10 représentants lycéens sont tous élus au suffrage universel direct pour 2 ans**, par l'ensemble des élèves de l'établissement. Tous les élèves sont électeurs et éligibles.
- **Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans** pour assurer la continuité de ses travaux.
Ses attributions sont renforcées. Il est obligatoirement consulté sur :
 - >l'accompagnement personnalisé,
 - >la restauration et l'internat,
 - >les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
 - >**les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec des établissements étrangers.**

Ces attributions s'ajoutent à celles sur l'utilisation des fonds de vie lycéenne, la formation des élus, l'organisation des études, l'élaboration du règlement intérieur, l'information relative à l'orientation, **l'organisation d'activités périscolaires** ou l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne...



Des éléments nouveaux pour développer la Vie Lycéenne

Délégation Académique à la Vie Lycéenne [DAVL]



Circulaire n°2010-129 du 24 août 2010
"Responsabilité et engagement des lycéens"

Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010
« Composition et fonctionnement des instances de la Vie Lycéenne »

Circulaire n°2010-009 du 29 janvier 2010
« La Maison des lycéens »



Des éléments nouveaux pour développer la Vie Lycéenne

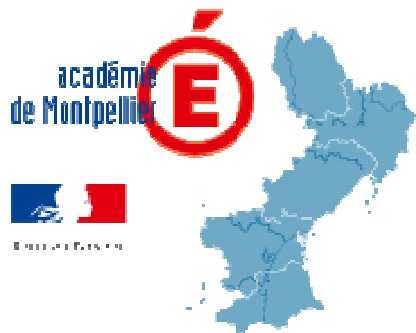
Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Circulaire n°2010-009 du 29 janvier 2010

« La Maison des lycéens »

La Maison des lycéens (MDL) est *un outil au service des lycéens*.

- Sa direction (présidence, secrétariat, trésorerie) est assurée par des lycéens. Ces derniers sont élus par les membres de l'association.
- Elle est définie comme « Un espace d'apprentissage et d'exercice de la responsabilité au service de la vie culturelle et sociale du lycée ».
- La Maison des lycéens est essentielle à la vie culturelle de l'établissement. Elle élabore son programme, en complément de l'éducation artistique et culturelle dispensée dans les enseignements et peut également être à l'initiative d'expositions, de déplacements culturels, de participation à de grandes causes humanitaires. Elle peut organiser des débats portant sur les questions d'actualité.
- Elle participe au développement du « cinéma au lycée », encourage la diffusion et la participation à des manifestations culturelles ou sportives et organise des rencontres avec des artistes et des œuvres au sein de l'établissement.
- Elle se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister, mais ce n'est pas simplement une tirelire car les initiatives et les aptitudes acquises au cours de leur réalisation pourront être portées au livret de compétences expérimental de l'élève, dans le cadre de la circulaire n° 2009-192 du 28 décembre 2009.

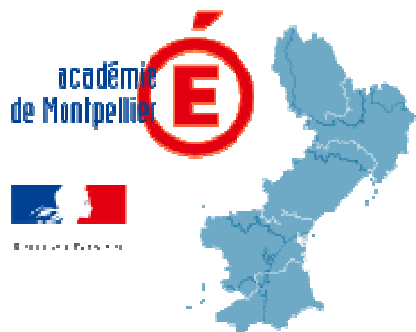


Référent Culture et Vie Lycéenne

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Comment ?

- En s'appuyant sur les nouveaux textes qui organisent la vie lycéenne.
- En se rapprochant du référent Vie Lycéenne de votre établissement (dans la majorité des cas un CPE).
- En organisant avec lui des rencontres de travail avec les élu(e)s lycéens du CVL et le bureau de la Maison des Lycéens (MDL).
- En élaborant un programme culturel dans lequel les lycéens sont acteurs et partenaires.



Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Référent Culture et Vie Lycéenne

Vers un nécessaire rapprochement.

Contact : Alexis SEVERIN
Délégué Académique à la Vie Lycéenne (DAVL)
davl@ac-montpellier.fr